

Signatures

Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour le décroisement et la création des réseaux

Convention d'application - participation financière à la création d'une nouvelle file de traitement à la station d'épuration de Garons



PREAMBULE NIMES METROPOLE, PARTENAIRE DES ARMEES



Nîmes Métropole a récemment renforcé ses liens avec les forces armées à travers plusieurs conventions, initiatives et actions et visant à soutenir les politiques de réserve opérationnelle, améliorer les conditions de vie des militaires et de leurs familles, tout favorisant l'engagement citoyen et la coopération avec les acteurs économiques locaux :



- 1. Signature d'une convention avec la Garde Nationale de soutien à la réserve opérationnelle (mars 2024)
- 2. Convention de partenariat avec les armées, promotion de l'esprit de Défense, accompagnement des familles, l'engagement citoyen et connaissance des enjeux de la Défense (février 2025)
- 3. "Rendez-vous Éco" intitulé "Armée et acteurs économiques, créons ensemble des synergies« (décembre 2024)
- 4. Communication / promotion de la réserve en interne et externe
- 5. Actions réserve au profit des régiments d'accueil

Ces différentes initiatives témoignent de l'engagement de Nîmes Métropole à renforcer les liens avec les forces armées, à soutenir les militaires et leurs familles, et à favoriser des partenariats bénéfiques avec les acteurs économiques locaux.



Décroisement des réseaux de la zone aéroportuaire -Aéroport de Nîmes



Contexte général



➢ Projet de territoire Nîmes éco-Métropole 2032 (approbation 15/05/23)

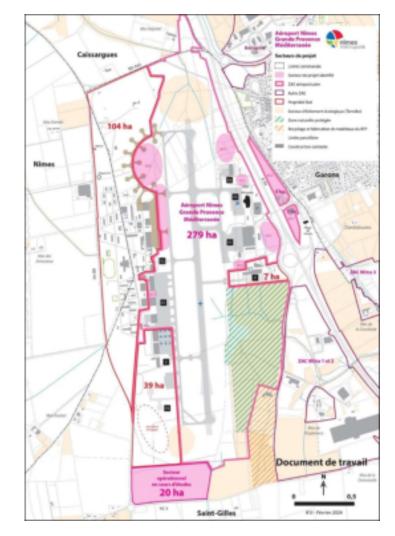
- Axe 2 « Une agglomération dynamique et productive »
 - 2.1 « Structurer les filières économiques stratégiques »
 - ➤ 2.1.1. « Développer la filière aéronautique, résilience et sécurité civile : renforcer la plateforme aéroportuaire en développant l'activité de bord de piste, développer le pôle de Sécurité Civile et développer des secteurs d'activités complémentaires »

> Transfert du foncier à Nîmes Métropole

- ➤ En 2011, suite à la **dissolution de la BAN**, la plateforme aéroportuaire est affectée à titre principal au transport aérien et à la sécurité civile
- > En 2016, est **créée la Base SC** dédiée aux bombardiers d'eau
- ➤ En février 2024, les 280 hectares de la plateforme (hors BSC) ont été **transférés** à Nîmes métropole
- ➤ En novembre 2025, les **20 ha** situés au sud intègreront la Zone d'Activité Aéroportuaire

Lancement d'un schéma d'aéroport / fin DSP déc. 2028

Le Schéma contribuera à définir un modèle économique de l'aéroport sur le long terme (20 / 40 ans)



Contexte général

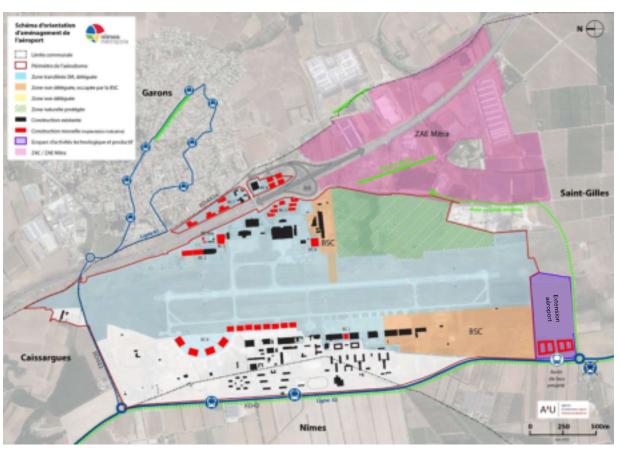


Le périmètre aéroportuaire après le transfert de propriété signé le 29 février 2024





Schéma d'Aménagement et de Développement de l'Aéroport : planification stratégique pour l'Aéroport



- Créer les conditions indispensables pour le fonctionnement et le développement de la plateforme et de ses acteurs publics et privés à court, moyen, long terme.
- Pour construire un écosystème aéronautique cohérent, dynamique et durable axé sur l'économie aéro-industrielle, la filière résilience / sécurité civile, l'innovation et le transport de passagers
- **Anticiper l'avenir de manière collégiale** à travers un Schéma de Composition Générale
- Et établir une vision partagée de l'avenir de la plateforme aéroportuaire à travers un projet d'ensemble

Un enjeu indirect avec la **future DSP** (2029) : nouvel équilibre entre gestion déléguée et service public.



Les obligations fixées dans l'acte de transfert du 29/02/2024:



- Séparation totale des réseaux,
- Indépendance des responsabilités de chacune des parties dans son emprise.



Des obligations qui se traduisent par :

- Séparation de l'alimentation des réseaux électriques desservant le courant fort et secouru,
- > La production et la distribution d'eau à usage potable,
- > Le réseau de collecte des eaux usées ainsi que leur traitement,
- La mise aux normes de la défense incendie des parties civiles de la zone aéroportuaire,
- L'ajustement les clôtures séparatives des nouvelles zones.



Principes techniques

Post-opération

Actuellement, l'alimentation électrique de la <u>partie Ouest aéroportuaire</u> est assurée par 1 seule boucle « Armée ». La partie Est est alimentée par le réseau ENEDIS.

 Chaque entité sera équipée de sa propre alimentation, soit 3 alimentations/boucles indépendantes pour la totalité de la zone aéroportuaire.

Actuellement, la fourniture **d'eau potable** à usage domestique pour la <u>partie Ouest</u> de la zone aéroportuaire est assurée par les infrastructures réseaux et forage privés de l'armée (la partie Est est alimentée via le réseau AEP).

- La partie civile de la zone Ouest (2 entités NM + BSC Ouest) sera desservie par le réseau public d'adduction d'eau potable.
- La partie militaire conserve son dispositif d'alimentation en eau.

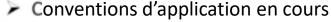
Actuellement, la collecte et le traitement des **eaux usées** de la <u>partie Ouest</u> de la zone aéroportuaire, sont assurés par les infrastructures privées de l'armée : réseaux et station de traitement (*la partie Est collectée vers un dispositif privé*).

La partie Ouest de la zone aéroportuaire (3 entités NM + BSC Ouest + BDD) sera desservie par un réseau public de collecte des eaux usées et acheminée vers la station d'épuration (nouvelle file n°2) de Garons.



Nîmes Métropole sera **maître d'ouvrage unique** pour l'ensemble des domaines techniques eau + assainissement + alimentation électrique de l'opération élargie aux périmètres privés et publics impactés par le décroisement, avec le coût est répercuté sur les parties selon un principe d'appels de fonds.

totalité des travaux directs et indirects, <u>y compris</u> dans certaines parties privatives militaires et sécurité civile



MIMARM

EU+ élec + AEP (mineure)

DGSCGC EU + AEP + élec EU + AEP + CF + parties privatives

NM

Coût global de l'opération de décroisement des réseaux

/ clés de répartition - transfert

TOTAL : 23 807 680, 51 €HT

Part NM : 17 830 017.80 €HT

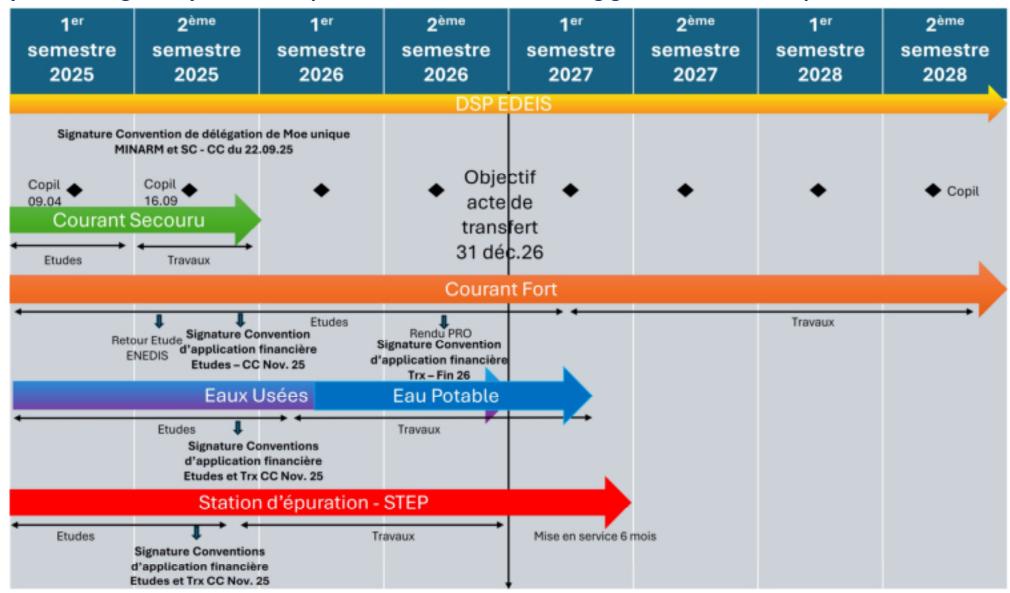
Part MINARM : 4 185 452,83 €HT Part DGSCGC : 1 792 209,88 €HT

dont sur parties privatives :

MINARM : 526 530,38 €HT DGSCGC : 235 620,38 €HT



Synthèse de grands jalons et étapes & dates clés : Pré Planning général recalé des opérations





Prochaines étapes clés :

- ➤ Inscription au conseil communautaire du 04 novembre 2025
 - ✓ Convention d'application pour la participation financière aux réseaux humides
- > Inscription au conseil communautaire du 15 décembre 2025
 - ✓ Convention d'application pour la participation financière pour l'alimentation électrique
- Commande des travaux de renforcement à ENEDIS
- > Marché MOE courant fort et secouru

A la signature



- Conventions de maîtrise d'ouvrage unique déléguée pour les réseaux et son échéancier prévisionnel
- Conventions d'application pour la participation financière à la STEU de Garons et son échéancier prévisionnel



Signatures

Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour le décroisement et la création des réseaux

Convention d'application - participation financière à la création d'une nouvelle file de traitement à la station d'épuration de Garons

